



LETTRE D'INFORMATION

Spécial Championnat de France Percheron

Août 2017

Sommaire

- Programme Page 1
- Règlement Page 2
- Utilisation Page 3
- Divers Page 4

Conception et rédaction
Catherine Manceau

Photos : Jean-Léo Dugast

Photo : Jean-Léo Dugast

PROGRAMME PREVISIONNEL

page 1

Vendredi 22 septembre - Accueil des chevaux percherons mâles

Arrivée entre 14h et 18h au plus tard
Contrôle des documents d'accompagnement (transpondeur, vaccinations, état du cheval)
Toise
Sélection de chevaux pour le Centre de valorisation
Répartition des chevaux dans les boxes

Samedi 23 septembre - Cour d'honneur du Haras national du Pin

9h : concours des mâles âgés de 2 ans
12h : Pause déjeuner dans le manège d'Aure - Buffet campagnard
Prix : 13 €/personne - réservation et règlement auprès de la SHPF avant le 10 septembre
13h : concours des mâles âgés de 3 ans, 4 ans et plus
17h30 : Prix du championnat des mâles

Dimanche 24 septembre - Site des grands champs

De 7h30 à 9h : contrôle des documents d'accompagnement, remise des numéros
9h : concours des femelles
10h : début des épreuves d'utilisation - Challenge inter-syndicats et sélection SIA (voir page 3)
12h : Déjeuner : Plateau repas
Prix : 13 €/personne - réservation et règlement auprès de la SHPF avant le 10 septembre
16h30 : Remise des prix pour les épreuves d'utilisation
16h45 : Prix Championnat femelles
17h : Prix de bande, prix de famille et prix d'ensemble

Conditions générales valables pour tous les participants du Championnat

- Les propriétaires des chevaux participants doivent être à jour de leur adhésion 2017 à la SHPF.
- Les chevaux participants doivent être **inscrits au stud-book** de la race percheronne
- Les documents d'accompagnement des chevaux devront être présentés à l'arrivée et seront vérifiés.
- Les cartes de propriété doivent être au nom de l'engageur
- Aucun véhicule, ni campement ne seront autorisés sur le terrain du concours du site des Grands Champs. Des parkings seront aménagés pour les participants (cf plan page 4)

Conditions sanitaires et zootechniques

- le cheval doit être présenté en bon état de santé (tout cheval boiteux, dermiteux, bas d'état ou présentant des signes cliniques de maladie sera refusé)
- le cheval doit être à jour de ses vaccinations Tétanos Grippe
- pour les mâles, le typage ADN de la mère du cheval devra avoir été fait et enregistré au SIRE au plus tard le 1er septembre 2017.

Lutte contre les violences

- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un cheval.
- Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur le lieu du concours sont proscrites. Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un membre du Conseil d'administration, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur le lieu du concours sont proscrites, sous peine d'une commission pluridisciplinaire pouvant mener à l'exclusion du concours.

**Les personnes qui ne respecteront pas les consignes ci-dessus
ne pourront pas présenter leurs chevaux.**

Conditions d'engagement

L'engageur doit être adhérent à la Société Hippique Percheronne de France pour l'année 2017. L'engagement des chevaux est à effectuer sur le site internet de la SFET : www.equides-excellence.fr - pour l'engagement par papier, demandez le formulaire à la SHPF.

Montant de l'engagement : 30 €/mâle et 12 €/femelles et hongres

Date limite d'engagement : 8 septembre 2017 pour les mâles et 16 septembre 2017 pour les femelles

➤ Concours modèle et allures pour les mâles

Présentation le samedi 23 septembre dans la cour d'honneur du Haras.

➤ Concours modèle et allures pour les femelles et hongres

Présentation le dimanche 24 septembre sur le site des Grands Champs.

Les femelles sont sélectionnées suivant les résultats obtenus en départemental/régional et dans la limite d'un quota défini pour chaque région.

Cas des juments non suitées (non primées) : elles seront admises si elles ont été présentées et jugées en 2017 sur un concours local ou niveau supérieur et si elles ont obtenu la note minimale de 30/50.

- Les femelles âgées de 2 ans et 3 ans seront toisées et catégorisées, le rappel aura lieu à la fin des jugements.
- Les femelles âgées de 3 ans non utilisées et les poulinières doivent avoir les déclarations de saillie enregistrées auprès du SIRE au moment de l'inscription.
- Les hongres doivent être enregistrés castrés auprès du SIRE.

Au vu des dégâts constatés en 2016, un état des lieux du site sera fait par la SHPF et le Haras national du Pin, avant et après le Championnat pour constater d'éventuelles dégradations.



Challenge utilisation inter-syndicats

Le challenge utilisation inter syndicats sera reconduit cette année au Championnat de France Percheron afin de promouvoir le cheval percheron utilisé. Les épreuves se dérouleront le dimanche 24 septembre sur la grande carrière du site des Grands Champs.

Chaque équipe devra être constituée de 4 chevaux percherons - **1 cheval monté, 1 attelage simple, 1 attelage en paire**. Le syndicat pourra proposer une 2ème équipe à condition que celle-ci soit féminine (cavalière, meneuse et groom)

Les équipes s'affronteront sur deux épreuves :

- Matin : l'épreuve montée qui permettra d'apprécier les aptitudes du cheval percheron à l'équitation de loisir
- Après-midi : l'épreuve attelée en miroir (combiné maniabilité-marathon) qui permettra d'apprécier les aptitudes sportives des chevaux percherons

Pour tout renseignement, contactez votre syndicat ou la SHPF



Sélection pour le salon de l'agriculture Paris 2018

Des épreuves de sélection qualificatives pour les trophées du Salon de l'agriculture 2018 seront organisées. Les candidats seront jugés sur des épreuves de traction et de maniabilité.

Trophée trait d'avenir (attelage en solo) : épreuves de traction et de maniabilité rurale ouvertes aux chevaux âgés de 3 à 6 ans au 1er janvier 2018.

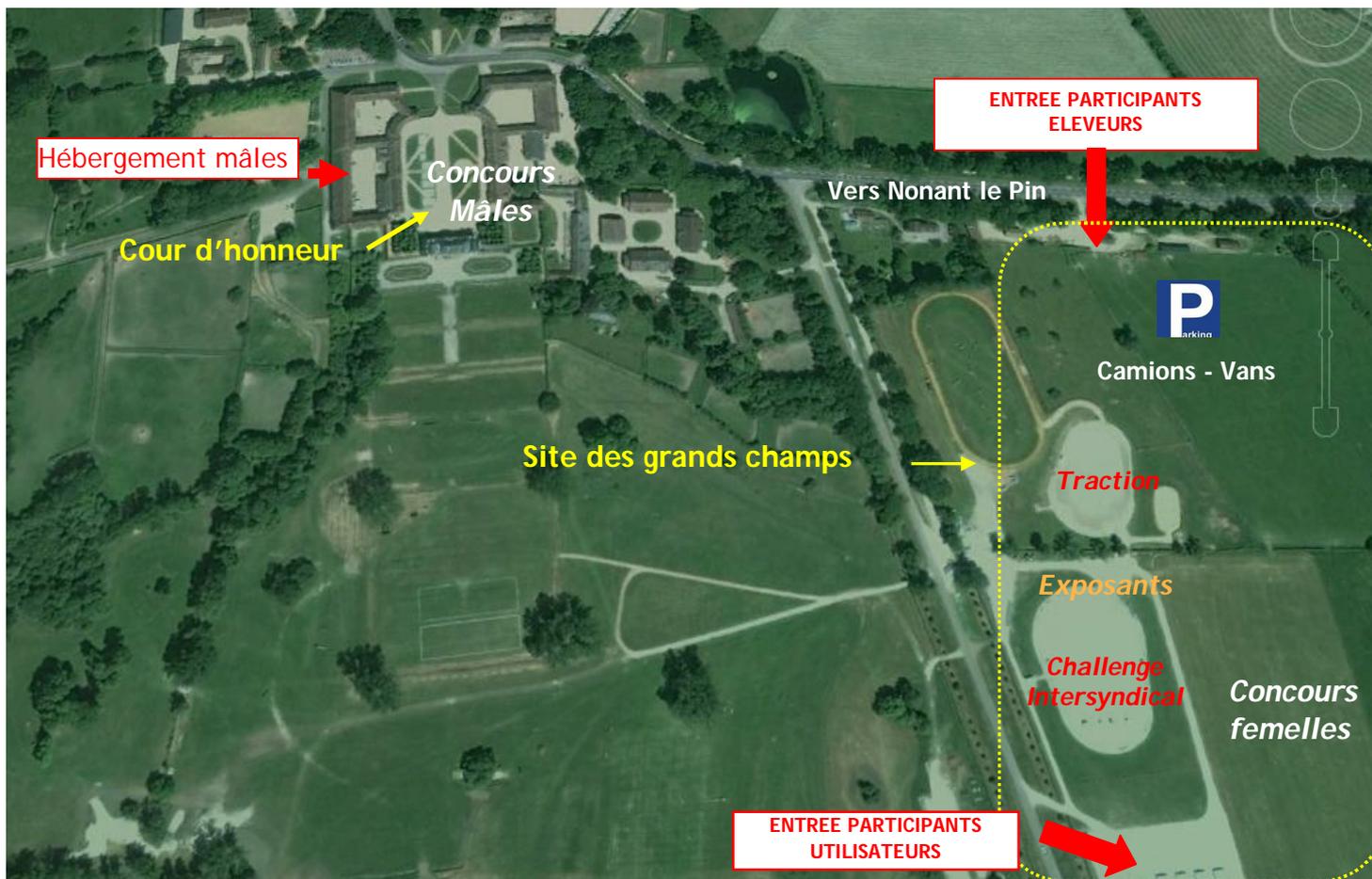
Trophée traits sportifs (attelage en paire) : épreuves de traction et combiné maniabilité-marathon ouvertes aux chevaux âgés de 4 ans ou plus au 1er janvier 2018.

Nouveauté : l'épreuve montée est ouverte à tous, même à ceux qui ne participent pas au challenge inter-syndicats. Elle pourrait être également sélective pour le salon de l'agriculture 2018.

***Engagement sur le site equides-excellence.fr
Epreuves encouragées pour les chevaux âgés de 3 à 6 ans***



Plan de situation des animations



Pour les participants au concours le dimanche sur le site des grands champs, **interdiction formelle d'installer campement ou stationner les véhicules/camions sur le terrain de concours**. Un parking sera aménagé pour les éleveurs (accès par la route de Nonant le Pin) et un autre pour les utilisateurs (accès route d'Almenêches, 2^{ème} entrée près des boxes démontables).

AFFICHES

Des affiches du Championnat de France Percheron sont disponibles au bureau de la SHPF, n'hésitez pas à venir en chercher ou demandez nous de vous en envoyer.



La SHPF recherche des bénévoles pour aider lors du week-end du Championnat de France Percheron.

Si vous souhaitez contribuer à l'organisation de cet évènement, contactez la SHPF.

